

CENTRE AUDIOVISUEL
D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS

INFORMATIONS L1

- 1/ Résultats des examens session mai 2011
 - 2/ Règlement des examens
 - 3/ Réinscriptions
 - 4/ Consultation des copies
 - 5/ Inscriptions pédagogiques
-

1/ Résultats des examens.

Nous vous rappelons que les résultats des examens seront communiqués le

Lundi 4 juillet en fin d'après midi

*Pour tout renseignement concernant les résultats vous pourrez appeler
le mardi 5 juillet au 01 44 08 63 41 ou 01 44 08 63 58*

Les étudiants de Paris I peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris I de la manière suivante : www.univ-paris1.fr – Puis aller à la rubrique « étudiant » - Cliquer sur « boîte mail, notes et résultats ».

Pour les étudiants des autres universités,
(Paris II – Paris V – Paris XI – Paris XIII – St Quentin.)
les résultats sont affichés devant le secrétariat.

Un relevé de notes de la session de mai 2011 vous sera envoyé
Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies.

Pour les étudiants de Paris I , seules les notes obtenues au cours de cette année universitaire apparaîtront à l'écran. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes des années précédentes.

2/Règlement des examens :

voir guide pratique p. 18 ou sur notre site www.e-cavej.org (*tutorat-audio*)

En résumé – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré ADMIS.

Soit il est déclaré ADMIS pour le semestre 3 **et** pour le semestre 4 : la moyenne est obtenue dans chaque semestre.

Soit il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans l'autre semestre,
- mais il a obtenu la moyenne générale pour la totalité des 2 semestres à cette première session.

3/ Réinscription à Paris I pour 2011/2012

Les étudiants de Paris I ADMIS, peuvent se réinscrire à partir du **11 JUILLET** sur le site de Paris I (*réins-paris1.fr*).

Bien vérifier que le code porté sur votre carte d'étudiant est 2322, ceci est valable pour les étudiants du CAVEJ et du CNED.

Réinscription dans les autres universités pour 2011/2012

Pour se réinscrire, les étudiants des autres universités doivent voir avec le service des inscriptions administratives à partir du **LUNDI 11 JUILLET**.

Etudiants ajournés ou défailants

Nous précisons aux étudiants qui n'ont pas été déclarés ADMIS lors de la session de mai et qui ne souhaitent pas se représenter lors de la session de septembre, qu'ils ne pourront pas effectuer leur réinscription administrative avant la proclamation des résultats de cette seconde session d'examens.

4/ Consultation des copies

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu le :

DROIT CIVIL

JEUDI 7 JUILLET DE 13H A 14 H 30

DROIT CONSTITUTIONNEL

LUNDI 11 JUILLET DE 11H à 12 H .

(se présenter devant le secrétariat)

**Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.
Aucune autre date ne sera proposée.**

5/ Inscriptions pédagogiques

Les dates des inscriptions pédagogiques seront mises sur notre site début octobre 2011.
